



COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 08 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	21	30		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

Date de la convocation

02/10/2024

Date d'affichage

02/10/2024

Objet de la Délibération

GOUVERNANCE

Motion du Conseil municipal contre la vie chère

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Patrice CHARLEBOIS

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 octobre, à 17h19, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER (à partir de 17h37), Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL (à partir de 17h48), Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Jocelyne SABINE, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Nicole DUFEAL, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULAT, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Christophe AGELAN.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Nicole DUFEAL, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULAT, Laurie ABAUL, Christophe AGELAN ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Pierre MIDELTON, William PAULIN, Marie GARON, Maurice JOSEPH-MONROSE, Christine ALIKER, Corinne Brigitte PLANTIN, Jean-Luc MAVILLE, Marie-Josée BRIVAL.

Absent : M. Georges HARPON.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL
CONTRE LA VIE CHÈRE

Le Conseil municipal,

- Vu les manifestations contre la vie chère ;
- Vu la proposition du Bureau municipal en date du 24 septembre 2024 ;
- Considérant la problématique de la vie chère qui impacte la population notamment les personnes les plus vulnérables ;



- Considérant la nécessité de la reprise d'un dialogue entre tous les acteurs concernés par cette problématique pour lui trouver des solutions concrètes et durables ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- D'adopter la motion contre la vie chère.

Annexe : Motion du Conseil municipal contre la vie chère.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 23 OCT 2024

Le Secrétaire de séance

Patrice CHARLEBOIS



Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher - Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.



MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA VIE CHÈRE

Le Conseil municipal de Schœlcher, sur proposition du Bureau municipal réuni le 24 septembre 2024, constate :

- **Une paupérisation accélérée de la population ;**
- **La souffrance des martiniquais face aux prix abusifs entraînant un afflux de plus en plus important des personnes vers les centres communaux d'action sociale (CCAS).**

Les élus de la ville de Schœlcher ne peuvent rester indifférents face à cette situation qui impacte brutalement la vie quotidienne de nos concitoyens.

Ils apportent leur soutien à toute action citoyenne contre la vie chère.

Nous invitons toutes les parties (Etat, collectivités, importateurs, grande distribution, transporteurs maritimes et aériens, acteurs économiques) à reprendre les discussions et à trouver toutes les solutions concrètes et durables pour que les prix baissent et que les martiniquais vivent de façon digne et décente.

En effet, il paraît nécessaire que la baisse des prix soit aussi appliquée aux intrants permettant aussi aux producteurs locaux d'offrir aux consommateurs des produits de qualité à un juste prix.

Nous condamnons fermement la violence sous toutes ses formes contre les personnes et les biens.

Nous appelons donc à la poursuite du dialogue et à la compréhension mutuelle entre toutes les parties.